PROJET PÉDAGOGIQUE

du multi-accueil
Les p'tits Mariniers

Édition automne 2016

Multi-accueil Les P'tits Mariniers
Esplanade Lounès Matoub
38670 Chasse-sur-Rhône
04 72 49 79 00
multiaccueil.chasse@viennagglo.fr

ViennAgglo

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

Sommaire

Introduction

I. Présentation générale p. 4
- A- Historique et situation géographique p. 4
- B- Spécificité de la structure p. 5
- C- L'équipe pédagogique p. 7
- D- Partenariat proche p. 10
- E- Cadre juridique p. 10
- F- L'accueil de l'enfant porteur de handicap p. 11

II. Fonctionnement et Pédagogie p. 12
- A- Les temps forts de notre pratique p. 12
  - 1-L'adaptation et l'objet transitionnel p. 12
  - 2-L'accueil et Les transmissions p. 12
  - 3-Le sommeil p. 13
  - 4-Les repas et les goûters p. 14
  - 5-Les changes, l'acquisition de la propreté et l'hygiène corporelle p. 15
- B- Approche pédagogique p. 16
  - 1-Motricité et temps d'éveil p. 16
  - 2-Le jeu libre p. 16
  - 3-Les mises en place pédagogiques p. 17
  - 4-Les jeux extérieurs p. 17
- C- Apprendre à vivre ensemble p. 17

III. Cultiver le regard vers l'extérieur p. 18
- A- Les fêtes annuelles p. 18
- B- Les passerelles avec les écoles p. 18
- C- Les sorties pique-nique p. 18
- D- Les actions culturelles p. 18

Ce projet pédagogique représente les fondements de notre travail.

Il est un repère, une référence pour nous, professionnelles, et vous offre à vous, parents, un regard sur notre pratique et le sens de ce que nous faisons.

En tant que projet il est modifiable, adaptable, en tenant compte des changements structurels, institutionnels et politique.

Nous nous appliquons au quotidien pour qu'il reste vivant.
Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

L'équipe éducative

A. Historique et situation géographique de la structure

L'établissement d'accueil de jeunes enfants de Chasse/Rhône « Les p'tits Mariniers » est le fruit d'une évolution de plus de dix ans de transformations et de changements : d'abord Halte- Garderie associative, ensuite crèche, gérée par la municipalité, pour devenir multi-accueil, gérée par la communauté de commune de ViennAgglo depuis 2008, passant de 24 à 30 enfants.

La structure est située dans une impasse au milieu du quartier « Les Barbières ». Nous partageons les locaux avec le centre social « Paul Vittoz ». Nous avons à proximité et à notre disposition une parcelle de jardin des « Jardins extraordinaires » de Chasse sur Rhône.

Nous avons une grande terrasse fermée, nous permettant de sortir les enfants en plein air, autant que le temps nous le permet.

Pour faciliter aux parents d'amener et récupérer leurs enfants, un grand parking non payant se trouve à proximité, la zone étant limité à 30km/h.

Nous avons à notre disposition environ 350 m2, disposé en rez-de-chaussée. Plusieurs salles de différentes tailles nous permettent de faire des groupes d'âges ou de regrouper les enfants, en fonction des activités proposées.

Une salle de restauration pour l'équipe, une salle de réunion, une buanderie, un local de stockage de produit d'entretien, des dortoirs, des salles de changes, des bureaux pour l'infirmière puéricultrice/ accueil rdv RAM avec la responsable, un autre pour le médecin PMI/crèche et un pour la directrice de la structure puis une cuisine ou les repas des enfants sont préparés et réchauffés, complètent le tableau.

B- Spécificités de la structure :

L'agrément nous a été délivré par le service PMI faisant parti du Conseil Départemental. Nous pouvons accueillir jusqu'à 30 enfants de 2mois ½ à 4 ans mais ceci pas de manière permanent, cela veut dire seulement à certains moments de la journée, comme le précise la convention signée entre le Conseil Général, la CAF et Viennagglo.
On appelle cela un agrément modulable. Il se compose comme suit :

1. L'agrément modulé :

Les lundis matins :

L'accueil des enfants est réduit à 24 au total de 8h00-12h30, coté grand maximum 8 enfants, salle RAM. Nous la mettons à disposition au relais d'assistantes maternelles avec leurs enfants, ainsi qu'à la coordinatrice.

Les vendredis matins :

La salle RAM est mise à disposition au service PMI, afin d'accueillir les familles pour les consultations de nourrissons. C'est la raison pour laquelle les accueils sont réduits à 8 enfants de 8h00-13h30, côté grand. Les enfants de l'EAJE (côté salle RAM) sont alors accueillis dans le hall d'accueil et font les activités dans la salle bleue (salle d'activité 1, voir plan…), prévue à cet effet.

Les mardis, mercredis et jeudis /

Matin :	**8 h-8 h 30 :** 18 enfants
	8 h 30-11 h : 30 enfants
Midi :	**11 h-12 h 30 :** 24 enfants pour le repas
	12 h 30-16 h 30 : 30 enfants
Après-midi :	**16 h 30-17 h :** 24 enfants
	17h00-18h00 : 18 enfants

2. Horaires d'accueil :

Les horaires d'accueil découlent d'une part tout simplement de notre capacité d'accueil et de notre agrément modulable et d'autre part du rythme de l'enfant et de notre organisation interne :
Globalement, la structure est ouverte de 8h00- 18h00, du lundi au vendredi sauf les jours férié. Elle ferme ses portes 4 semaines en été, en règle générale au mois d'août, et une semaine entre Noël et nouvel an.

Le matin, l'accueil se fait entre 8h00 et 9h20 au plus tard. Les enfants ayant un contrat sont prioritaires de 8h00-8h30, les enfants qui sont accueillis de manière occasionnels sont accueillis vers 8h30- 9h20. Les accueils sont terminés à 9h30.

Les enfants qui ne mangent pas sur place peuvent partir vers 11h, tandis que d'autres enfants peuvent arriver vers 11h, en fonction de notre capacité d'accueil.

Départ après le repas vers 12h30, et accueil vers 12h30 ou à 14h en fonction des besoins des parents et de nos capacités d'accueil (au niveau de la sieste notamment).

Les premiers départs dans l'après-midi se font après le goûter vers 16h30 et ceci de manière échelonnée, jusqu'à 18h, en fonction de notre agrément modulable et les différents contrats.

3. Les différents contrats d'accueil :

Différents types d'accueil sont possibles :

- Des accueils réguliers court de – de 20h (en fonction des places disponibles et des demandes, validité de la durée de contrat, en général un trimestre/semestre)
- Des accueils réguliers de + de 20h (admission commission, valable durant toute la durée de l'accueil de l'enfant)
- Des accueils occasionnels en fonction des disponibilités sur réservation d'une semaine à l'autre, avant le mercredi de la semaine suivante, s'il y a demande de repas
- Par ailleurs nous faisons du dépannage ponctuel dans le cadre des formations des assistantes maternelles (à la demande de la CAF et du Conseil Général)
- Et puis un accueil d'urgence est possible pour une durée de trois mois renouvelable après consultation et avis du service petite enfance de Viennagglo

C- L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée comme suit :

- **Une directrice**

Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement, en prenant en compte les orientations de l'employeur, ainsi que des partenaires financiers. Elle développe et entretient des liens de partenariat entre la PMI (Protection Maternelle Infantile), le Relais d'Assistantes Maternelle (RAM), le Centre Social Paul Vittoz (avec lequel le multi-accueil occupe le même bâtiment) et le Conseil Général de L'Isère.

Elle est garante également de la sécurité physique et morale des enfants en collaboration étroite avec le pédiatre (rattaché à la structure) et l'infirmière, son adjointe. Elle est le premier lien avec les familles avec un rôle d'information, de gestion de leur dossier. Elle assure le respect des personnes ainsi que le maintient du secret professionnel. La directrice coordonne, manage et gère l'équipe. Elle a un rôle d'écoute et d'accompagnement auprès d'elles, ainsi que des stagiaires.

Elle dynamise la mise en place des projets de la structure.

- **Une infirmière**

Une infirmière (temps de travail à 80 %) :

L'infirmière est adjointe de la directrice (50 %) et participe régulièrement à l'accueil des enfants (20 %).

Elle a pour mission de contribuer à la santé de l'enfant accueilli.

Pour y parvenir, elle :

- Organise et participe avec le médecin de crèche aux visites médicales et leur suivi, peut mettre en place, toujours en lien avec le médecin, les projets d'accueil individualisé afin de promouvoir un milieu adapté aux besoins de l'enfant (dans le cadre de maladies chroniques, handicap, allergie…)

- Vérifie et administre (si nécessaire) les traitements médicamenteux en respectant les ordonnances médicales communiquées. Exceptionnellement, en son absence, les auxiliaires de puériculture sont habilitées à donner le traitement prescrit.

- Veille au respect des protocoles d'hygiène et médicaux établies par le service de petite enfance de Viennagglo.

L'infirmière est attentive à la prévention et aussi à l'éducation à la santé auprès des parents et des enfants. Elle reste disponible pour l'ensemble des familles et de l'équipe à toutes les questions relatives à la santé et à l'alimentation.

- **Deux éducatrices de Jeunes Enfants**

Elles veillent à ce que l'enfant évolue dans un univers adapté à ses besoins grâce à l'observation et à la compréhension de son comportement. Elles donnent un sens aux activités pédagogiques mises en place par l'équipe et favorise l'éveil, la socialisation, l'autonomie de l'enfant. Elles ont aussi un rôle d'échange et de communication auprès des parents afin d'assurer la continuité éducative parentale au sein de la structure.
Elles ont un regard global sur l'évolution psychoaffective et la bonne intégration des enfants. L'EJE aménage les espaces de vie et de jeux des enfants avec un matériel choisi, étudié et adapté aux enfants. Elle est chargée des commandes de matériel pédagogique.

Elle aide à la création de projets et vise à garder vivant le projet pédagogique de la structure. Les EJE assurent l'accueil des enfants et de leurs familles par des actions éducatives et préventives en lien avec les partenaires socio-éducatifs.

Elles sont le relais de la directrice sur le terrain et assurent la continuité de direction en l'absence de la directrice et de son adjointe.

- **Quatre auxiliaires de puéricultures**

Les AP créent une ambiance sécurisante pour l'enfant et l'accompagnent dans ses nouvelles acquisitions et découvertes en favorisant sa socialisation, son intégration dans un groupe. Elles organisent et mettent en place des activités d'éveil manuelles, culturelles et artistiques.

Elles instaurent les conditions nécessaires au bien-être et à l'accompagnement des enfants dans les différentes étapes de la journée. Elles sont garantes des soins corporels, du confort et de l'alimentation de l'enfant en collaboration avec sa famille et le reste de l'équipe ; Elles font des transmissions orales et écrites.

Elles soutiennent l'enfant et sa famille dans l'établissement de ses nouveaux repères, de son autonomie en respectant son rythme et son identité.

Elles s'appuient sur le règlement de fonctionnement de ViennAgglo afin de garantir le respect des règles de sécurité et d'hygiène au sein de la structure.

- **Deux agents techniques d'animation (50 % en entretien et 50 % en animation)**

Ces agents sont diplômés d'un certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) de la petite enfance leur permettant d'accueillir les parents et leur enfant en mettant en œuvre les conditions nécessaires pour une prise en charge de l'enfant tout en respectant son rythme et sa sécurité. Elles participent aux activités d'éveil et d'animation en collaboration avec les auxiliaires de puériculture.

Elles ont également un temps de travail consacré à l'entretien du matériel et des locaux dans le respect de la réglementation et des protocoles établis par le service petite enfance de Viennagglo, afin d'assurer un environnement de qualité.

- **Un agent technique de cuisine**

Elle commande, adapte et sert les repas et les goûters livrés par la cuisine centrale. Elle veille au respect de la réglementation HACCP en vigueur, et applique les préconisations des régimes alimentaires spécifiques. Elle participe avec l'IDE aux réunions trimestrielles de la cuisine centrale. Elle gère l'entretien du linge et les achats de petit matériel. Elle participe en lien avec les CAP à l'entretien des locaux de chaque section après les repas et les collations.

Dans le cadre de la continuité de service et pour former les stagiaires, elle rédige des protocoles détaillés de ses missions et de son organisation facilitant ainsi la prise de poste en cas d'absence.

- **Une secrétaire d'accueil qui ne fait qu'un accueil téléphonique**

- **Une secrétaire/agent administratif (1 journée /semaine)**

Elle effectue la saisie des présences horaires des enfants, l'émission et la préparation des factures pour les parents, la préparation des commandes, vérification des factures et des bons de commandes. Mise à jour du dossier administratif des enfants. Enregistrement /vérification des règlements des parents.

- **Un médecin**

Le médecin a un rôle dans l'admission de l'enfant et de son suivi, ainsi que dans la prévention et les soins. Il peut mettre en place un protocole d'accueil individualisé qui consiste à apporter des soins et du confort à l'enfant ayant besoin de prendre des médicaments de manières régulières.

Elle surveille le suivi des vaccinations et a un pouvoir de décision lors de l'éviction d'un enfant. Auprès de l'équipe, le médecin a un rôle d'accompagnement et d'informations.

Les parents sont tenus de se rendre disponibles lors des rendez-vous médicaux.
Il ne se substitue pas au médecin traitant il ne fait pas de prescription.

- **Une psychologue pour l'analyse de la pratique**

La psychologue accompagne l'équipe dans la pratique au quotidien. Elle favorise des réflexions autour de ses pratiques professionnelles. Ceci permet une remise en question de chacune ainsi qu'une prise de recul. Elle a un rôle d'écoute, de mise en sens des situations vécues par l'équipe.

D- Le partenariat proche

- Le relais d'assistantes maternelles tous le lundi matin : travail en commun et échange avec la responsable du relais, réflexion commune autour des projets à venir, en lien avec la professionnalisation des assistantes maternelles et en lien avec nos équipes

- Le service Protection Maternelle et Infantile intervient deux fois par mois le vendredi matin, il a comme but d'un suivi sanitaire et d'une prévention précoce des maladies infantiles. C'est un moment de ressource, d'échange et d'orientation, surtout pour les nouveaux parents et de leurs enfants

- La bibliothécaire vient une fois par semaine le jeudi matin, un temps est dédié à chacun des groupes avec des lectures adapté à l'âge des enfants

- Le centre social « Paul Vittoz » : réunions en commun, visant à optimiser l'accueil dans le quartier « Les Barbières », mise en commun du matériel (imprimante, machine à laver, tables pour les fêtes….)

- Le conseil départemental de l'Isère : l'étroite collaboration nous sert mutuellement dans le travail de la prévention et l'accompagnement des parents dans leur rôle en tant qu'éducateur auprès de leurs enfants.

E- Le cadre juridique

Textes de lois de référence qui nous guident au quotidien dans nos pratiques :

- Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements

  https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2010/6/7/.../jo/texte
  7 juin 2010 - Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19 et 21 ; ... sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés…

- La convention internationale du droit de l'enfant

  4 principes fondamentaux :
  - La non-discrimination
  - L'intérêt supérieur de l'enfant
  - Le droit de vivre, (…), se développer
  - Le respect des opinions de l'enfant

- Le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans énonce :

  « Les établissements et services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, et au bien être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique... ».

Ce décret 2000-762 invite les organismes gestionnaires à préciser dans leur projet éducatif ou d'établissement les modalités d'accueil de publics en situation de handicap.

F- L 'accueil de l'enfant porteur de handicap

« Avoir un enfant extraordinaire,
c'est se laisser surprendre par la relation, par l'inconnu,
les laisser dériver hors des sentiers battus,
surtout ne pas en avoir peur »

Frédéric Ruby (papa d'un enfant extraordinaire)
www.enfant-différent.org

- Le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six insiste sur la notion
  … « d'intégration des enfants porteurs de handicap » et en particulier sur le rôle du médecin et de l'infirmier(e) puériculteur (trice).

- La Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période se présente comme un texte de référence concernant les modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé au sein de structures collectives d'accueil ou de loisirs. *http://www.enfant-different.org/selection/1-annonce/342-medicaments-creche.html*

  Cette circulaire sert «de cadre de référence aux établissements d'accueil de la petite enfance, et aux centres de vacances et de loisirs » et concerne aussi bien les enfants et adolescents atteints de troubles de santé que les personnes en situation de handicap. Elle évoque notamment la notion de PAI (Projet d'accueil individualisé)

L'équipe des P'tits Mariniers s'organise pour accueillir les enfants présentant un handicap en privilégiant le lien avec les référents familiaux et le réseau tissé autour de l'enfant, c'est à partir des connaissances de chacun que se met en place le PAI.

III - Fonctionnement et pédagogie

Ce projet éducatif et sa déclinaison pédagogique ont été élaborés en équipe ; ils sont l'aboutissement d'une réflexion commune autour de nos valeurs et pratiques professionnelles quotidiennes.

C'est un outil de travail qui permet d'améliorer les conditions et la cohérence des pratiques. Pour les parents qui nous confient leurs enfants, ce document explique nos orientations éducatives et se veut également être un support pour favoriser les échanges avec l'équipe.

Il sera bien évidemment retravaillé et amélioré au fil du temps, des expériences et enrichissements communs avec tous les parents et les partenaires sociaux.

Toute l'équipe des P'tits Mariniers se porte garante de son application et demande l'adhésion des parents.

A. Les temps forts de notre pratique

1- L'adaptation et l'objet transitionnel

C'est une période de transition entre la vie de famille et la vie en collectivité.

De façon générale, l'adaptation se déroule comme suit :

Elle débute par une rencontre avec une professionnelle référente. C'est cette professionnelle qui accompagnera l'enfant et sa famille lors des premiers accueils. Ce temps permet d'échanger avec les parents autour des habitudes de vie et l'histoire de l'enfant. Les informations recueillies serviront à l'équipe pour répondre de façon la plus individualisée possible aux besoins de l'enfant dans le cadre d'un accueil collectif.

Puis présence de l'enfant avec son/ses parents. C'est un temps fort où le parent s'approprie l'espace avec son enfant sur un temps de jeu, avant une première séparation.

Ensuite présence de l'enfant seul qui se fera progressivement d'une demi-heure jusqu'à une demi-journée ou journée complète en fonction de l'accueil possible.

Ces étapes sont essentielles, déterminantes dans la capacité future de l'enfant à se séparer de son/ses parents. Elles permettent également de construire un lien de confiance favorisant le travail de coéducation.

L'adaptation est propre à chaque famille. Elle peut être prolongée ou ajustée autant de temps que nécessaire à l'enfant et à ses parents.

Il est conseillé d'apporter un objet transitionnel de la maison auquel l'enfant est attaché (doudou, foulard, peluche, lange…) Ces objets restent à l'entière disposition de l'enfant lorsqu'il ressent le besoin de se rassurer, de se reposer, de se ressourcer…

2- L'accueil et les transmissions

L'accueil est un moment privilégié et individuel propre à chaque enfant et sa famille. Il sera déterminant pour le déroulement de la journée.

Les parents sont invités à entrer dans la salle de vie afin d'échanger avec la professionnelle accueillante autour des besoins spécifiques de l'enfant : heure de levé, qualité du sommeil, alimentation, change, état général et information plus particulière si nécessaire. A ce moment-là, l'horaire de départ et

la personne venant chercher l'enfant sera transmis. Ceci permet à l'équipe d'ajuster au mieux la prise en charge de chaque enfant. De la même façon, lors du départ les professionnelles feront des transmissions sur le déroulement de la prise en charge afin que les parents se représentent au mieux la journée de leur enfant.

Un cahier de transmissions permet également de faire le lien entre les membres de l'équipe au moment des prises de poste. Toutes les observations importantes à la continuité de la prise en charge de l'enfant y sont notées et transmises à la famille au moment du départ.

L'équipe reste disponible et mobilisée pour accompagner les familles dans ces moments avec une obligation de discrétion et de confidentialité.
Le soutien physique et la bienveillance des professionnelles envers l'enfant facilitent la séparation et l'intégration de ce dernier dans le groupe d'enfant.
Il nous semble indispensable et cohérent de ritualiser le moment du départ par un « Au revoir » explicite.

Si toutefois les familles rencontraient des difficultés, la directrice reste disponible et ouverte pour trouver ensemble des solutions.

3- Le sommeil

Le sommeil des jeunes enfants est primordial et nécessaire à son développement physique et psychique.
En fonction de l'âge les professionnelles répondront différemment selon le besoin spécifique de chacun :
Chez les bébés : les professionnelles restent attentives aux premiers signes de fatigue et proposent à l'enfant de se coucher dès leur apparition. Pour une question de sécurité, le nourrisson sera couché sur le dos. Un accompagnement à l'endormissement peut être effectué si nécessaire (bercement, berceuse, présence d'un adulte…) dans le respect des habitudes de sommeil de chacun (gigoteuse, habillé ou en body, peluche, tétine…) Les professionnelles ne restant pas dans le dortoir de façon systématique, un écoute bébé est utilisé.
Chez les moyens et grands : les enfants vont se coucher après le temps de repas en présence des professionnelles qui restent dans le dortoir pour favoriser l'endormissement et le bon déroulement des réveils échelonnés. Toutefois si l'enfant présente des signes de fatigue à d'autres moments de la journée ; il lui sera proposé d'aller dormir.

Il n'est pas toujours facile pour l'enfant de s'endormir en dehors de la maison et de plus dans un lieu collectif. C'est pourquoi les professionnelles favoriseront toujours la présence d'un **objet transitionnel** afin de rassurer l'enfant (peluche, doudou, tétine, foulard…)
Les temps de sieste se font dans des lits à barreaux pour les bébés, sur des couchettes pour les plus grands. Les enfants sont répartis dans différents dortoirs selon leur âge et leur rythme. Afin de

favoriser ses repères, et dans la mesure du possible, l'équipe attribue à chaque enfant le même lit placé au même endroit.

Les professionnelles ne réveilleront jamais un enfant qui dort, de même façon elles n'obligeront pas un enfant à dormir mais un temps calme lui sera proposé afin qu'il puisse se ressourcer et profiter pleinement du reste de sa journée.

4- Les repas et les goûters

Les repas et goûters sont livrés tous les jours par la cuisine centrale (Mairie de Vienne) en liaison froide et remis en température par l'agent technique de cuisine.

En cas d'allergie alimentaire diagnostiquée, une adaptation de l'alimentation dans le cadre d'un PAI (Protocole d'Accueil Individuel) sera proposée.

De même il est possible de faire le choix d'un repas sans viande mais rien ne sera proposé à la place. Les familles peuvent demander un repas sans porc pour leur enfant auquel cas le porc est remplacé par une autre viande.

Les repas sont des moments privilégiés dans la relation à l'enfant tout en s'inscrivant dans un temps collectif partagé, soutenu par les professionnelles. L'équipe fait en sorte que ces temps soient de réels moments de convivialité, d'échange et de découvertes des différentes saveurs, c'est pour cela que l'on propose à l'enfant sans lui imposer.
(Selon le groupe et l'âge des enfants l'organisation des repas diffèrent.)

Pour les plus jeunes, les repas et les biberons sont donnés dans les bras des professionnels tant que l'enfant ne s'assoit pas seul. Par la suite, une chaise haute est proposée à l'enfant pour le repas, les biberons sont systématiquement donnés dans les bras afin de répondre au besoin de contenance
Les laits 1ers, 2e âge (Milumel) et les biberons sont fournis par la crèche mais si les familles le souhaitent, elles peuvent apporter le lait de leur choix ainsi que le biberon habituel.

Dès que l'enfant se déplace, il peut être installé dans un transat ou sur une chaise, autour de la table afin de partager un repas collectif. Progressivement l'adulte l'invite à utiliser sa cuillère et à manger seul. La consistance et les quantités de l'alimentation évolueront en fonction des enfants.

Au cours de sa dernière année de crèche, la professionnelle encadrant un groupe d'enfants à table leur propose de prendre une serviette, de mettre la table, de s'installer à la place de leur choix et aussi de se servir seul, ce qui les responsabilise et favorise l'estime de soi. A la fin des repas, les enfants débarrassent et se nettoient seuls devant le miroir afin de s'approprier les différentes parties de leur corps (schéma corporel).

Pour chaque tranche d'âge la professionnelle accompagne l'enfant physiquement, verbalement et par un regard bienveillant.

5- Les changes et l'acquisition de la propreté

• L'acquisition de la propreté

Acquérir la propreté est un apprentissage personnel et singulier à chaque enfant. Le change est un temps privilégié entre l'adulte et l'enfant au cours duquel son intimité est respectée tant par l'adulte que par les autres enfants.

L'enfant sera changé aussi souvent que nécessaire.

Les professionnelles utilisent un gant de toilette et du liniment (oléo-calcaire) confectionné par leur soin et une serviette de toilette changée à chaque selle.

La structure fournit les couches, nécessaire au change de l'enfant, en nombre suffisant pour la journée. Les parents apportent les vêtements de rechange pratique et confortable, marqués au nom de l'enfant.

En fonction de ses acquisitions, il lui sera proposé :
- le change allongé, pour les plus grands un petit escalier leur permet d'accéder à la table de change
- le change debout afin de valoriser leur autonomie, de le rendre actif et par conséquent de prendre conscience de son corps
- le pot et/ ou les toilettes adaptés à sa taille

Les professionnelles accompagnent et soutiennent les parents et leur enfant lors de l'acquisition de la propreté, en veillant à ce que l'enfant est la maturité physique et psychique suffisante. Elle débute dans la sphère familiale et se poursuit à la crèche.

Cette étape importante appartient à l'enfant, il en est l'acteur, le seul capable de décider du moment où cela sera possible pour lui.

• Hygiène corporelle

Tout au long de la journée, la professionnelle est amenée à prodiguer des soins d'hygiène à l'enfant :

- soin de nez : lorsque l'enfant ne se mouche pas seul et est gêné par les écoulements, les professionnelles effectuent un soin de nez avec du sérum physiologique.
- lavage du visage : avec un gant après chaque repas.
- lavage des mains : des lavabos sont à la disposition des plus grands afin qu'ils puissent se laver les mains seuls avant chaque passage à table, après les activités salissantes, lorsqu'ils passent aux toilettes et autant de fois que nécessaire. Pour les plus petits, un gant de toilette est utilisé.

B. Approche pédagogique

1- Motricité et les temps d'éveil

La motricité contribue au développement global de l'enfant tant sur le plan moteur, affectif qu'intellectuel. Elle lui permet de découvrir son corps et de se développer à son rythme et selon ses capacités.

Dans ce but, il est important pour les professionnelles de ne pas devancer les acquisitions motrices de l'enfant. C'est pour cela que chez les bébés, l'enfant est allongé au sol où il fera ses expériences seul, à son rythme afin de trouver par lui-même la position assise sans être prisonnier d'une posture que l'adulte lui aura imposé.

De même, pour favoriser la stabilité, l'appui, l'équilibre, le pied nu a toute son importance. Un enfant pied nu peut mieux se propulser dans ses déplacements, en rampant ou à quatre pattes, il se muscle ainsi progressivement. Le contact du sol lui donnant diverses sensations, l'enfant maîtrise mieux son corps et l''espace.

2- Le jeu libre

« *Un enfant qui devient capable de jouer seul représente la capacité d'accéder à l'autonomie* » Winnicott

Les professionnelles proposent à l'enfant essentiellement des temps de jeux libres à travers des espaces aménagés et pensés pour l'inviter à la découverte.

Dans chaque section se trouvent différents espaces :

- **jeux symboliques :** dînette, poupées, docteur, garage… [pour développer le sens de l'observation, de l'imitation…]
- **jeux moteurs :** toboggan, piscine à balles, blocs motricité, bateau… [pour développer la motricité globale]
- **jeux de manipulation** : puzzles, encastrements, boites à formes… [pour développer la motricité fine]
- **coin livres, musique** [pour développer l'écoute et le sens artistique]

À travers ces différents espaces, l'enfant va pouvoir être acteur de ses choix, jouer à son rythme et selon son envie tout en respectant le groupe. Il va aussi apprendre à entrer en relation avec l'autre que ce soit par le jeu ou par le conflit.

La place de la professionnelle et son regard contenant, durant ces temps de jeu libre, donnent un cadre sécurisant à l'enfant d'un point de vue affectif, physique, matériel et permet un jeu de qualité.

3 - Les mises en place des ateliers pédagogiques

Les activités plus dirigées sont proposées en fonction de la dynamique et des besoins du groupe. Ce sont des moments de plaisir partagé, d'expérimentation, de découvertes, de créativité **sans attente de production.**

Selon l'âge et la phase de développement de l'enfant, diverses activités lui sont proposées :

- transvasement : sable, marrons… [Pour découvrir les notions de contenant/contenu …]
- manipulation : atelier cuisine, pâte à modeler, pâte à sel, sable à modeler…[pour développer le sens du toucher…]
- peinture, dessin, coloriage, collage. Utilisation de différentes matières, différents supports et outils variés. [Pour développer le sens de la créativité…]
- motricité : jeux extérieurs, installation de parcours moteurs, jeux roulants… [Pour développer l'équilibre, la confiance en soi, la prise de risque…]
- jeux musicaux : chansons, comptines, rondes, expression corporelle, instruments de musique. [Pour développer le langage, la mémoire, le schéma corporel…]
- contes, histoires. [Pour développer l'imaginaire…]

Ces temps sont pensés et proposés aux enfants qui décident eux-mêmes d'y participer ou non. Ils se déroulent en effectif réduit avec l'accompagnement d'une professionnelle.

Le temps consacré à l'activité est en fonction de la capacité de concentration de chaque enfant.

4 - Les jeux extérieurs

Une cour extérieure sécurisée est utilisée pour des temps de jeux divers (moteur : ballon, vélos, trottinettes, camions... transvasement : jeu d'eau, sable... quand le temps nous le permet.

Les enfants ont ainsi plus d'espace pour se dépenser physiquement et explorer l'environnement extérieur (saisons, temps, insectes, bruits...)

Les professionnelles peuvent également organiser des repas ou goûters dans cet espace.

C- Apprendre à vivre ensemble

« Les P'tits Mariniers » n'est pas seulement un lieu d'accueil, c'est aussi un lieu de vie, d'échange et de rencontre. La rencontre avec l'autre est souvent vécue comme une limitation à la réalisation des désirs immédiats de l'enfant (appropriation des jouets, rivalité vis à vis de l'adulte...).

L'adulte doit alors être celui qui donne les règles du jeu pour entrer en contact avec l'autre, celui au comportement duquel l'enfant va pouvoir s'identifier afin de construire son devenir d'adulte. Il construit peu à peu sa conscience de lui-même, sa différenciation avec l'autre, sa connaissance du monde. Ces apprentissages se réalisent dans une série d'expérimentations et d'explorations qu'il initie de lui-même, selon sa propre volonté et son propre rythme au fur et à mesure du développement de ses capacités.

III - Cultiver le regard sur l'extérieur

A- Les fêtes annuelles

Les anniversaires : il est possible de fêter les anniversaires au sein de la structure à la convenance des parents. Dans ce cas seul les gâteaux emballés du commerce (type quatre-quarts, brownie...) sont autorisés afin de pouvoir assurer une traçabilité.

Les temps festifs : l'année est ponctuée de temps festifs variables selon les saisons et notre imagination. Ces temps de convivialité sont importants pour l'équipe afin de renforcer les liens avec les familles et favoriser les échanges plus formels entre les différents groupes.

B- Les passerelles avec les écoles

Pour les plus grands de la structure il est proposé aux enfants, lors du dernier trimestre de participer à une visite de leur future école à condition que l'enfant est était inscrit au préalable en mairie.

En effet, il nous semble important pour l'enfant que ce passage entre la crèche et l'école soit accompagné et ne soit pas vécu comme une rupture. Ces visites permettent à l'enfant de se projeter dans ce nouvel environnement en douceur.

C- Les sorties pique-nique

La crèche a accès à une parcelle des jardins extraordinaire (association pour l'accès à des parcelles pour jardiner), situé à proximité de la crèche. Nous aimons amener les enfants pique-niquer au fil des saisons.

Ces moments leur permettent de découvrir les légumes, les fruits, les fleurs, les insectes et aussi d'aller à la rencontre des jardiniers.

Ces sorties pique-nique sont propices aux échanges entre les différents groupes de la crèche et plus ponctuellement avec les enfants accueillis au centre de loisirs lors des vacances scolaires.

D - Les actions culturelles

Le projet livre :

« Les expériences visant à mettre des livres à la portée des bébés et de leur entourage (…) créent des conditions les plus favorables pour l'apprentissage de la langue écrite. Elles favorisent plus encore, avec une meilleure transmission entre génération, un développement optimal de la personnalité, renforçant les potentiels d'insertion dans la communauté. »

Extrait du livre : « *Les livres c'est bon pour les bébés* » de Marie Bonnafé

Il s'agit d'un projet qui a été mené en partenariat entre le multi-accueil « Les p'tits Mariniers » et la bibliothèque municipale de Chasse sur Rhône.
En effet, depuis l'ouverture, il y avait une ébauche de projet autour du livre de la crèche et au vu des besoins, ce projet a été réactualisé chaque année.

Trois axes principaux sont aujourd'hui développés au sein de la structure :
– Les séances d'histoires lues à la crèche par la bibliothécaire.
– Le prêt de caisses de livres aux groupes.
– Le prêt de livre individuel aux familles de la crèche.

Les Temps Chansons :
Ces temps sont des moments de regroupements importants dans le développement, du langage, de la socialisation et du repère temporel.

Divers :
La structure participe ponctuellement à des actions culturelles et artistiques (handi-malle, petit déj' avec le centre social, La grande lessive, atelier Montessori avec le relais assistante maternelle, semaine de la petite enfance, semaine du goût...)

« Enfants et adultes : deux mondes interférents, à la fois si proche et si différents, appelés en permanence à croiser leur route dans les deux sens, chacun apportant à l'autre ce qu'il est, pour pouvoir se faire grandir mutuellement avec respect. »
J. Epstein

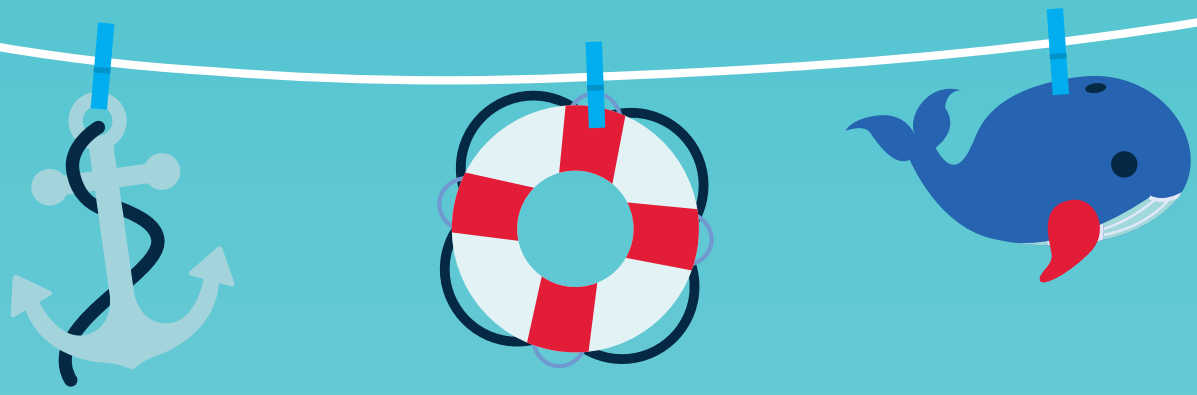

Nous restons à votre disposition pour échanger autour de l'accueil de votre enfant tout au long de son séjour aux P'tits Mariniers.

Multi-accueil Les P'tits Mariniers
Esplanade Lounès Matoub
38670 Chasse-sur-Rhône
04 72 49 79 00
multiaccueil.chasse@viennagglo.fr

Service communication ViennAgglo - septembre 2016

ViennAgglo